



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation continue des infirmiers

Question écrite n° 35255

Texte de la question

Mme Carole Grandjean attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers en cours de formation au titre de la formation professionnelle continue, réquisitionnés en cette période de crise sanitaire. Dans certaines régions, les formations spécialisées d'ade, lbode et infirmier en puériculture ont été suspendues, sans visibilité sur une reprise normale du cursus. Cette situation induit un allongement de la durée de la formation, avec des conséquences personnelles et financières importantes pour les étudiants. Par ailleurs, ces personnels ont parfois été affectés dans des services hospitaliers pour assurer des renforts dans les services qui en ont besoin, avec une rémunération équivalente au premier échelon du grade d'infirmier, ce qui ne correspond pas toujours à l'ancienneté qui est la leur. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont mesures d'accompagnement envisagées pour ces étudiants et quelles instructions ont été données aux organismes de formations pour assurer une reprise effective des enseignements.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35255

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9413

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)